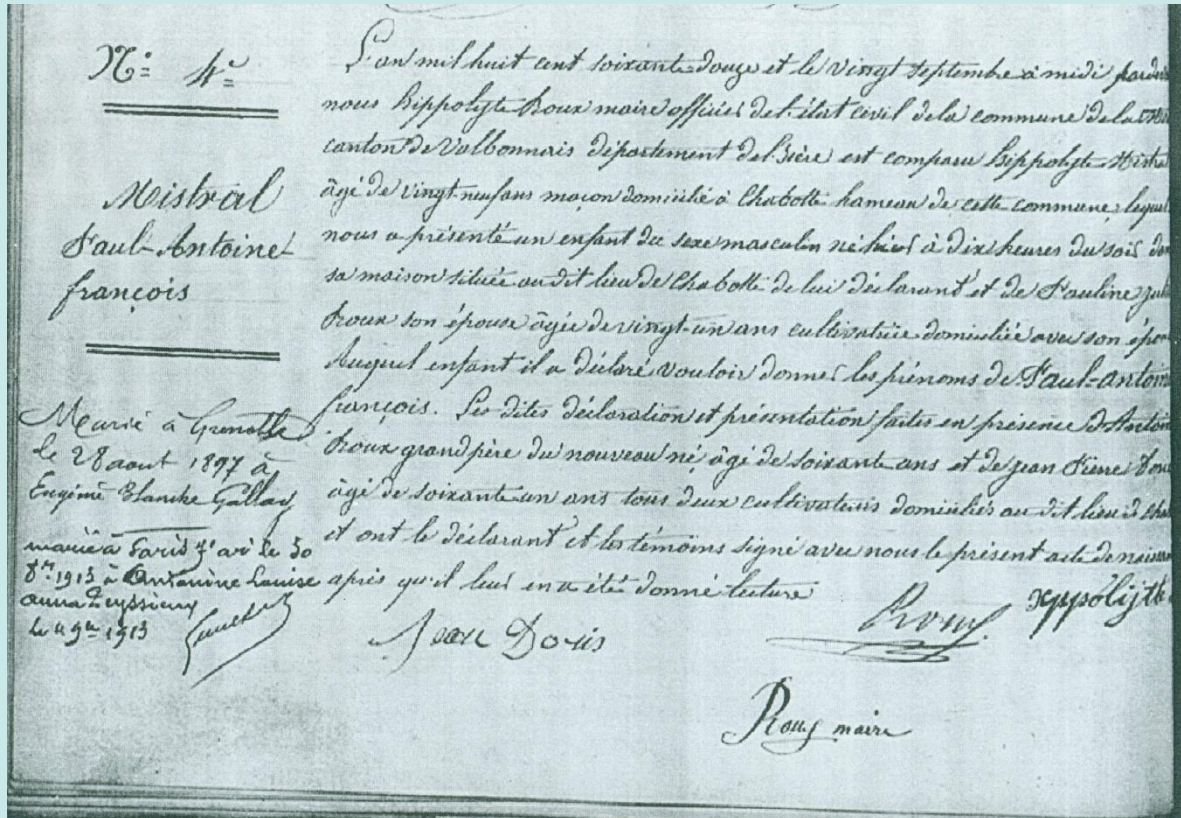


ÊTRE MAIRE

ATELIER 4 : UN OFFICIER D'ETAT CIVIL

Document 1 : Extrait du registre des naissances de La Morte (20 septembre 1872), ADI, 9NUM/ 5E 265/5.



Transcription de l'acte :

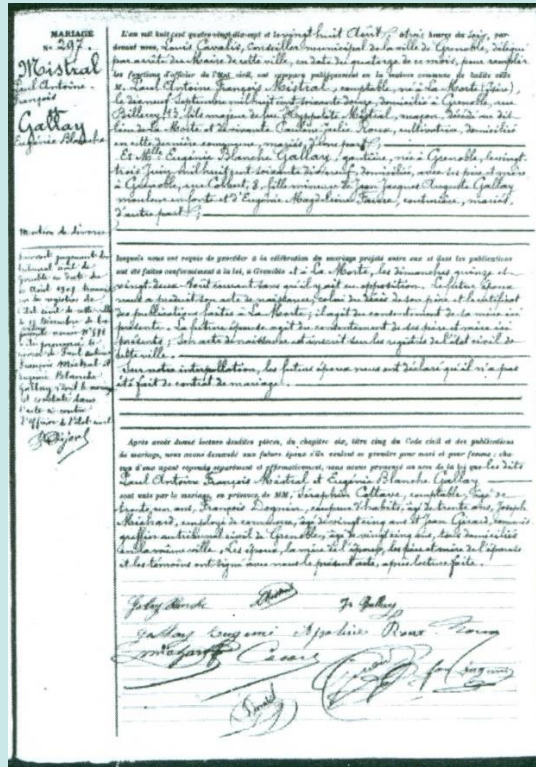
N° 4 L'an mil huit cent soixante-douze et le vingt septembre à midi, par-devant nous Hippolyte Roux, maire officier de l'état civil de la commune de La Morte, canton de Valbonnais, département de l'Isère, est comparu Hippolyte Mistral, âgé de vingt-neuf ans, maçon, domicilié à Chabotte, hameau de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier à dix-huit heures du soir dans sa maison située au dit lieu de Chabotte, de lui déclarant et de Pauline Julie Roux son épouse, âgée de vingt-un ans, cultivatrice, domiciliée avec son époux, auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Paul-Antoine-François. Lesdites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Roux, grand-père du nouveau-né, âgé de soixante ans, et de Jean-Pierre Doris, âgé de soixante-un ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au dit lieu de Chabotte, et ont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été donné lecture.

Mistral
Paul-Antoine-François
Marié à Grenoble le 28 août 1897 à Eugénie Blanche Gallay
Marié à Paris le 30 août 1913 à Antonine-Louise-Anna Peyssieux
le 4 septembre 1913

Jean Doris
Roux
Roux
Hippolyte Roux
Roux maire

QUESTIONS (Document 1) : Lisez bien cet acte et soulignez les noms du maire, des parents et de l'enfant. Puis vous complétez le tableau qui se trouve sous le document 2.

Document 2 : Extrait du registre des mariages de Grenoble (28 août 1897), AMG, 2E 105.



Transcription de l'acte :

Mariage n° 297

Mistral
Paul-Antoine-
François

et
Gallay
Eugénie-Blanche

Mention de divorce
suivant jugement
du tribunal civil de
Grenoble en date
du 10 août 1907
transmis sur les
registres de l'état
civil de cette ville le
17 décembre de la
même année
n°591,
a été prononcé le
divorce de Paul
Antoine François
Mistral et Eugénie
Blanche Gallay,
dont le mariage est
constaté dans
l'acte ci-contre.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et le vingt-huit août, trois heures du soir, par devant nous, Louis Cavalis, conseiller municipal de la ville de Grenoble, délégué par arrêt du maire de cette ville, en date du quatorze de ce mois, pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil, ont comparu publiquement en la maison commune de ladite ville M. Paul Antoine François Mistral, comptable, né à La Morte (Isère) le dix-neuf septembre mil huit cent soixante-douze, domicilié à Grenoble, rue Billerey, 13, fils majeur de feu Hippolyte Mistral, maçon, décédé audit lieu de La Morte, et de vivante Pauline Julie Roux, cultivatrice, domiciliée en cette dernière commune, mariés, d'une part ;

Et Mlle Eugénie Blanche Gallay, gantière, née à Grenoble le vingt-trois juin mil huit cent soixante-dix-neuf, domiciliée avec ses père et mère à Grenoble, rue Colbert, 8, fille mineure de Jean Jacques Auguste Gallay, mouleur en fonte, et d'Eugénie Magdeleine Faure, couturière, mariés, d'autre part ;

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites conformément à la loi, à Grenoble et à La Morte, les dimanches quinze et vingt-deux août courant, sans qu'il y ait eu opposition. Le futur époux nous a produit son acte de naissance, celui du décès de son père et le certificat des publications faites à La Morte ; il agit du consentement de sa mère ici présente. La future épouse agit du consentement de ses père et mère ici présents ; son acte de naissance est inscrit sur les registres de l'état civil de cette ville.

Sur notre interpellation, les futurs époux nous ont déclaré qu'ils n'a pas été fait de contrat de mariage.

Après avoir donné lecture desdites pièces, du chapitre six, titre cinq du Code civil et des publications de mariage, nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme : chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons prononcé au nom de la loi que lesdits Paul Antoine François Mistral et Eugénie Blanche Gallay sont unis par le mariage en présence de

L'officier d'état
civil,
G. Dijon

MM. Séraphin Cottave, comptable, âgé de trente-un ans, François Dognin, coupeur d'habits, âgé de trente ans, Joseph Michard, employé de commerce, âgé de vingt-cinq ans et Jean Girard, commis-greffier au tribunal civil de Grenoble, âgé de vingt-cinq ans, tous domiciliés en la même ville. Les époux, la mère de l'époux, les père et mère de l'épouse et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Gallay Blanche P. Mistral J. Gallay
Gallay Eugénie J. Pauline Roux Roux
Michard Cotave Girard F. Dognin
Cavalis

QUESTIONS (Document 2) : Après avoir lu le document 2, vous allez pouvoir compléter le tableau ci-dessous qui permet de combiner les renseignements issus des deux documents.

Documents	Acte 1	Acte 2
Date de l'acte		
Type d'acte		
Qui est concerné par cet acte ?		
Noms des parents		
Le maire est-il présent ?		
Quels sont les événements familiaux notés sur le côté gauche ?		